## Gauré - Au fil de l'eau

## Bulletin d'information du conseil municipal n°132

## SECHERESSE

Depuis le mois de mai, nous subissons une sècheresse excessive.

Afin de demander la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour la sècheresse et ses conséquences, la mairie de GAURÉ doit déposer un dossier auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne.

Si vous êtes concerné, merci de faire parvenir en mairie, avant le 15 octobre 2022, un courrier explicatif accompagné de photos.

## NUMEROTATION DES HABITATIONS

Des plaques de numéro sont toujours en attente au secrétariat de mairie. Elles peuvent être retirées aux heures d'ouverture.